

# ECTI et la Banque de France : un partenariat en faveur des Très Petites Entreprises



Les dirigeants de TPE sont confrontés à de nombreuses problématiques durant toute la vie de leur entreprise : création, gestion, développement, transmission, traitement des difficultés financières... Or, ils manquent bien souvent de temps pour se tenir informés des dispositifs d'accompagnement et de financement proposés sur le marché.

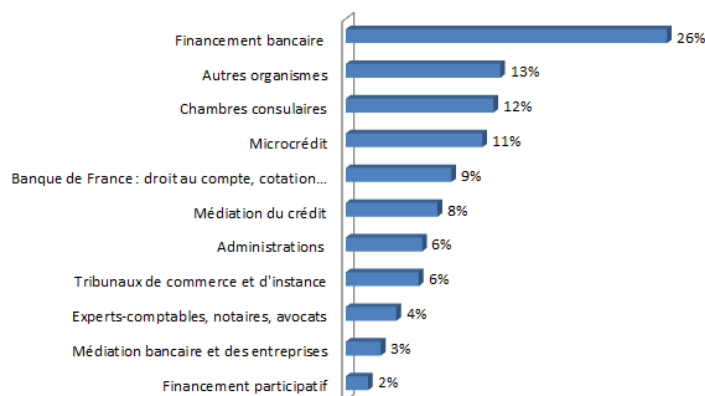
## Un rôle de facilitateur

La Banque de France assure un rôle de facilitateur entre les dirigeants de TPE en recherche d'accompagnement et les organismes professionnels prêts à les aider. Ce soutien des TPE est stratégique pour l'économie française car les TPE représentent environ 3 millions d'entreprises et constituent un gisement important en termes d'emplois et d'investissements.

Les 102 correspondants TPE départementaux, en métropole et en outre-mer, sont spécialisés en analyse financière et formés spécifiquement pour orienter les entrepreneurs vers les réseaux professionnels adaptés.

Pour aider les dirigeants de TPE, la Banque de France dispose d'un réseau important d'acteurs économiques avec lesquels elle a noué des contacts depuis juin 2016. Dès que les besoins des chefs d'entreprise qui se présentent à la Banque de France sont identifiés, ceux-ci sont orientés très rapidement par les correspondants TPE vers les professionnels qui pourront les accompagner dans leur projet, le développement de leur TPE ou le traitement de difficultés. C'est dans ce contexte qu'une convention de partenariat a été signée par ECTI avec la Banque de France.

## Orientation des dirigeants de TPE vers les réseaux professionnels Statistiques au 17 mars 2017



*Les autres organismes regroupent : la FCGA (Fédération des Centres de Gestion Agréés), les Business Angels, les assureurs-crédit, les Fédérations patronales, les Centres d'Information et de prévention.*

Ce dispositif est gratuit et concerne en priorité les entreprises de moins de 10 salariés dont le chiffre d'affaires ou le total de bilan est inférieur à 2M€.

## Contact

Pour joindre directement les correspondants TPE :

- Un numéro vert : **0 800 08 32 08** gratuit ;
- Une adresse mail par département [TPEnumérodédépartement@banque-france.fr](mailto:TPEnumérodédépartement@banque-france.fr)  
Par exemple pour le département des Alpes-Maritimes : [TPE06@banque-france.fr](mailto:TPE06@banque-france.fr)